



MATERNITÉ CATHOLIQUE SAINTE FÉLICITÉ



LIVRET D'ACCUEIL

Maternité membre de l'Alliance des Maternités Catholiques

Pour vous inscrire à la maternité Sainte Félicité



BIENVENUE À LA MATERNITÉ CATHOLIQUE SAINTE FÉLICITÉ

3 000
naissances
par an

Les équipes médicales, soignantes, administratives et hôtelières se mobilisent au quotidien afin de rendre votre séjour agréable dans un souci constant de sécurité et de confort.

Ce livret d'accueil, nous l'avons conçu pour que vous y trouviez toutes les informations utiles à votre séjour. Nous vous invitons à le lire attentivement.

Maternité
Niveau 2
Néonatalogie

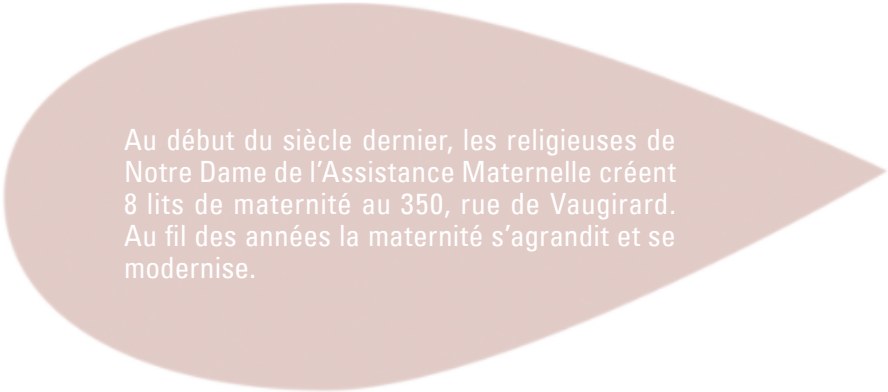
La Maternité Catholique Sainte Félicité, par les Petites Sœurs et ses équipes (personnel et équipes médicales), s'est engagée à mettre en œuvre les principes de la Charte de la personne hospitalisée et de la Charte de l'Alliance des Maternités Catholiques.

Les Petites Sœurs, le personnel & les équipes médicales sont heureuses de vous accueillir. Nous vous souhaitons un excellent séjour.

SOMMAIRE

La Maternité Catholique Sainte Félicité.....	6
L'établissement.....	8
Les équipes.....	10
Comment nous reconnaître?.....	12
Le suivi médical de votre grossesse.....	14
Pour vous informer et préparer la naissance de votre enfant... ..	15
Vous venez d'accoucher.....	17
Votre séjour à la maternité, guide pratique.....	18
Visite.....	19
Vie pratique.....	20
Recommandations.....	23
Adresses utiles.....	26
Respecter vos droits.....	27
La personne de confiance.....	28
La prévention des infections associées aux soins.....	30
Prise en charge de la douleur.....	32
Réglementation concernant le traitement de vos données à caractère personnel.....	34
L'Alliance des Maternités Catholiques.....	38

La Maternité Catholique Sainte Félicité



Au début du siècle dernier, les religieuses de Notre Dame de l'Assistance Maternelle créent 8 lits de maternité au 350, rue de Vaugirard. Au fil des années la maternité s'agrandit et se modernise.

En 2017, l'actuel bâtiment est construit pour offrir le maximum de confort et de sécurité aux mamans et aux nouveau-nés.

Trois autres établissements de la Congrégation sont gérés et animés par les Petites Sœurs :

- › La Clinique Saint Vincent de Paul à Bourgoin-Jallieu
- › Le Centre de Rééducation Fonctionnelle Saint Vincent de Paul à Bourgoin-Jallieu
- › Clinique de L'étoile, Maternité Catholique de Provence à Aix en Provence

Les Petites Sœurs des Maternités Catholiques sont également présentes à Cambrai et à Dakar (Sénégal).

Le saviez-vous ?
Depuis 1990, les Petites Sœurs des Maternités Catholiques animent la Maternité Sainte Félicité.



MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE

L'histoire de la Congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques mérite quelques lignes. Fondée en 1930, elle naît de la rencontre de plusieurs vocations.

À Jallieu (en Isère), un industriel en soierie, père de famille, souhaitait créer une maternité où les mères seraient respectées, aidées dans leur rôle d'épouse et de mère et où elles trouveraient la sécurité sur le plan médical.

Il compte sur sa fille pour mettre en œuvre son projet. Mais après ses études de sage-femme, Marie Louise est décidée à s'engager dans la vie religieuse au sein d'un institut missionnaire. Consulté, l'Évêque de Grenoble, demande à la jeune fille de réaliser l'œuvre sociale souhaitée par son père, sans renoncer à répondre à sa vocation religieuse.

Ainsi naît un nouvel Institut religieux au service des familles, particulièrement dans ce moment important qu'est la naissance.

Depuis, le climat humain, l'atmosphère de famille, l'esprit de service, la conscience professionnelle ont perduré à travers la modernisation continue, la technicité croissante. Aujourd'hui, de nombreux laïcs ont rejoint les Petites Sœurs dans chacun des établissements.

La Maternité Catholique Sainte Félicité est gérée dans le cadre d'une Association loi 1901.

L'établissement

La maternité est conventionnée. Nous disposons d'un service de néonatalogie et d'un service de surveillance de grossesse à risque. Nos locaux sont équipés de manière à assurer toute la sécurité requise aux mères et aux bébés et l'ambiance de paix souhaitable pour la mise au monde d'un enfant.

La Maternité Catholique Sainte Félicité est installée dans un immeuble de six étages.

REZ-DE-JARDIN

LE SECTEUR NAISSANCE

- 1 espace d'accueil
- 1 secteur de consultations de fin de grossesse
- 10 salles de naissance
- 1 espace physiologique (salle nature)
- 2 salles d'opération (césariennes)
- 1 salle de réveil

LES SERVICES TECHNIQUES

REZ DE CHAUSSÉE

HALL D'ACCUEIL

LES SERVICES ADMINISTRATIFS (inscriptions, admissions, départs)

CHAPELLE

SERVICE DE NÉONATOLOGIE

UNITÉ MÈRE-ENFANT

6 lits de néonatalogie – unité mère-enfant(s)

1 salle de surveillance

Nous collaborons avec d'autres centres spécialisés (maternité Niveau III, centres de réanimation néonatale et adultes) de façon à assurer à chacun le meilleur niveau de soin. Nous pouvons être amenés, si votre état ou celui de votre enfant le nécessite, à vous orienter vers l'établissement le plus approprié à votre prise en charge.

1^{ER} ÉTAGE

ESPACE CONSULTATION

- Sages-Femmes libérales
- Pédiatres
- Anesthésistes
- Gynécologues Obstétriciens
- Echographistes
- Psychologues

SALLE DE REUNION

2ÈME ET 3ÈME ETAGES

LES SERVICES D'HOSPITALISATION

L'ensemble de la maternité est composé de 4 chambres à deux lits et 48 chambres à un lit. Toutes comportent un cabinet de toilette avec W.C. et douche, chevet réfrigéré, armoire-penderie, coffre-fort, téléphone, télévision. Dans chaque chambre, un espace est prévu pour les soins du bébé. Le papa peut, s'il le souhaite, être présent et participer aux soins.

Les services d'hospitalisation sont susceptibles de recevoir des mamans en observation en cours de grossesse pour une surveillance, un bilan, un traitement.

4ÈME ETAGE

SERVICES ADMINISTRATIFS SERVICES LOGISTIQUES

Visitez virtuellement la maternité



Les équipes



Les Petites Sœurs, le personnel et les équipes médicales, ont tous à cœur de participer quotidiennement au bien-être des mamans et de leur tout-petit.

Les patientes choisissent leur gynécologue-obstétricien qui exerce à titre libéral au sein de la maternité et qui assure leur accouchement; une garde obstétricale sur place est organisée 24h/24. Les consultations pré et post-natales sont effectuées au cabinet médical.

Une équipe de médecins anesthésistes-réanimateurs assure une disponibilité permanente pour les anesthésies péridurales et tout acte de leur spécialité. Les consultations pré-anesthésiques ont lieu à la Maternité. Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne sur notre site internet:



Une équipe de pédiatres néonatalogues-réanimateurs libéraux interviennent et sont présents 24h/24.



D'AUTRES PROFESSIONNELS INTERVIENNENT À TITRE LIBÉRAL TELS QUE :

- › Des biologistes et infirmiers(ères) de Laboratoire
- › Des radiologues
- › Des échographistes
- › Un kinésithérapeute
- › Une sage-femme ostéopathe
- › Une sage-femme tabacologue
- › Des sages-femmes consultante en lactation
- › Deux médecins pour consultation en restauration de la fertilité (Naprotechnologie)

Une liste d'interprètes est disponible à l'accueil de la Maternité. L'établissement participe à la formation de futures professionnelles, par l'accueil de stagiaires venant de différentes écoles : auxiliaires de puériculture, infirmières, puéricultrices, sages-femmes.

140 salariés

9 Petites Soeurs
professionnelles de santé

35 médecins
7 sages-femmes libérales

Comment nous reconnaître ?

L'ensemble des professionnels porte un badge indiquant son nom et sa fonction.
Vous pouvez aussi identifier les fonctions des différentes personnes qui concourent à vos soins et à votre bien-être, grâce à la couleur de leur tenue.



BLOUSE BLANCHE

Anesthésiste-réanimateur
Gynécologue-obstétricien
Pédiatre
Pharmacien
Préparatrice en pharmacie



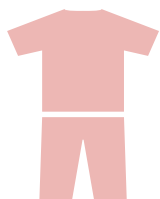
TENUE BLEUE

Médecin du Bloc opératoire
Infirmière du Bloc opératoire



TENUE VERT BLEU

Médecin du Bloc opératoire



TENUE ROSE PALE
Aide Soignante de Bloc



TUNIQUE BLEUE / PANTALON BLANC
Infirmière puéricultrice
Puéricultrice cadre de santé



TENUE BORDEAUX
Sage-femme
Cadre Sage-femme



TUNIQUE LISERET BLEU
Auxiliaire de puériculture



TUNIQUE FUSHIA / PANTALON BLANC
Employée de Service Hospitalier



POLO NOIR / PANTALON NOIR
Services techniques

Le suivi médical de votre grossesse



Les gynécologues-obstétriciens exerçant à la Maternité consultent à leur cabinet. Vous trouverez la liste de ces médecins sur le site de la maternité.

Divers examens biologiques et d'imagerie médicale sont pratiqués au cours de la grossesse. Plusieurs sont indispensables et certains obligatoires. Votre médecin vous les prescrira et vous expliquera leur but. Pensez à les apporter à chaque consultation.

Une consultation d'anesthésie est obligatoire avec l'un des anesthésistes réanimateurs exerçant à la maternité à partir de 8 mois de grossesse.

Vous pourrez prendre rendez-vous sur le site :



Pour vous informer et préparer la naissance de votre enfant...

➤ PRÉSENTATION DE LA MATERNITÉ

Pour vous permettre de vivre sereinement votre séjour à la maternité, les Petites Sœurs organisent au préalable des soirées en distanciel. Les différents services vous sont présentés, le fonctionnement de la maternité expliqué. Les futurs papas sont vivement invités à y participer.

➤ PRÉPARATION A LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ

L'équipe des sages-femmes libérales de la maternité accompagne les futures mamans tout au long de leur grossesse. La première rencontre a lieu lors de l'entretien prénatal, moment d'écoute et d'information. Des séances de préparation à la naissance sont proposées pour vous permettre d'aborder la venue de votre enfant le plus sereinement possible.

Préparation corporelle, exercices de relaxation, respiration, poussée sont autant de pratiques proposées lors de ces séances. L'alimentation du nouveau-né, son rythme, ses besoins sont également abordés pour vous aider à accompagner votre bébé.

Les futurs papa peuvent prendre part à l'ensemble de cette préparation.

Si vous avez un projet de naissance, communiquez-le à votre Gynécologue Obstétricien référent afin qu'il le valide avant le jour de l'accouchement

Si vous avez le souhait d'un accouchement physiologique, une salle nature sera mise à votre disposition si ce projet a été validé par l'ensemble de l'équipe médicale.

➤ PRÉPARATION SPIRITUELLE À LA NAISSANCE

Les Petites Sœurs vous proposent quatre soirées de réflexion. Les thèmes abordés et les dates de ces rencontres pourront vous être proposées avec ce livret d'accueil. Vous les retrouverez sur le site web de la maternité. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Ces soirées sont ouvertes à tous les futurs parents accouchant ou non à la Maternité Catholique Sainte Félicité, en présentiel ou en visio.

➤ CONSULTATION DE 39 SEMAINES D'AMÉNORRHÉE

Cette consultation doit être prescrite par votre gynécologue-obstétricien elle va permettre, d'ouvrir votre dossier au sein de la maternité. Elle permet d'effectuer une vérification médicale sur votre état de santé et celui de votre bébé. Vous pouvez prendre rendez-vous avec les sages-femmes collaborant avec la maternité directement sur le site internet de la Maternité Sainte Félicité.

LES PLUS DE LA MATERNITÉ SAINTE FÉLICITÉ

Parce qu'être parent ne s'improvise pas, nous vous proposons divers ateliers de portage et de puériculture pour appréhender au mieux l'arrivée de votre bébé.

Retrouvez tous les ateliers et modalités d'inscription sur notre site internet :





➤ À VOTRE ARRIVÉE POUR LA NAISSANCE...

À votre arrivée adressez-vous à l'accueil qui vous dirigera vers le secteur naissance où vous serez reçue par une sage-femme.

En fonction de votre examen à l'arrivée, la sage-femme contactera votre médecin obstétricien référent. Une personne de votre choix peut rester à vos côtés en salle de naissance si le papa ne peut être présent.

➤ POUR VOTRE ADMISSION, VEUILLEZ VOUS MUNIR DE :

- › Documents médicaux
 - › Résultats groupage sanguin (avec 2 déterminations)
 - › Résultats d'analyses
 - › Échographies
- › Documents administratifs
 - › Livret de famille ou reconnaissance anticipée
 - › Carte Vitale et attestation 100% maternité à jour
 - › Attestation carte vitale du conjoint
 - › Carte d'identité

Vous venez d'accoucher



L'accouchement est un acte médical mais c'est d'abord un événement familial. Le papa a toute sa place. Le moment de surveillance après la naissance devient un temps d'intimité à trois.

Toute naissance est un événement qui mérite d'être annoncé. C'est si grand un petit d'homme ! Aussi avons-nous l'habitude, selon une tradition dans les Maternités Catholiques, de sonner trois coups de cloche pour chaque nouveau-né qui vient au monde: appel pour les Petites Sœurs à prier pour vous et votre enfant.

Le choix du prénom aura certainement requis échanges et réflexions en famille... Vous le retrouverez sur la chaîne de télévision interne de la maternité durant tout votre séjour.

A des fins de sécurité tous les papas doivent porter impérativement au poignet un bracelet d'identification avec l'étiquette de la maman afin de pouvoir rentrer dans la maternité.

VOTRE SÉJOUR EN MATERNITÉ A POUR BUT DE VOUS OFFRIR :

- › une période de repos pour récupérer de votre accouchement
- › une période de soins nécessaires (césarienne, épisiotomie...)
- › une période d'accompagnement dans la découverte et la rencontre avec votre bébé

Votre séjour à la Maternité, guide pratique



Pour permettre aux papas de partager au plus près ce temps de découverte et être soutien de la maman, la maternité propose un Kit Papa en vente à l'accueil et comprenant :

- Un Kit pour nuitée contient :
- Une trousse confort de toilette
- Un petit-déjeuner
- Un oreiller, une couette & linge de lit

Des tickets repas accompagnants sont également proposés et mis en vente à l'accueil si vous souhaitez partager un déjeuner ou dîner avec votre compagne.

Vous pouvez retrouver toutes les informations dans la Charte Papa :



Un livret « Carnet de bord » vous sera remis dans votre chambre, et vous y trouverez les renseignements pratiques indispensables concernant votre séjour.

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Elle doit être faite impérativement dans les cinq jours qui suivent la naissance, par le papa ou un membre de la famille. Cette déclaration de naissance se fait à la Mairie du 15^e arrondissement 31, rue Péclet. Il est nécessaire de retirer à l'accueil de la Maternité les documents nécessaires. Ne les perdez pas, nous ne pourrions pas vous refaire l'original.

Si vous souhaitez donner à votre enfant vos deux noms, vous devez joindre à ces documents la «*Déclaration conjointe de choix de nom*», téléchargeable sur : www.service-public.fr

Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'état civil de la Mairie du 15^e : 01 55 76 75 71.

Visite



Les visites sont autorisées tous les jours de 15h à 18h. Pour respecter le repos des patients, nous recommandons : des visites de courte durée et limitées à 3 personnes.

POUR PROTÉGER VOTRE BÉBÉ DES RISQUES INFECTIEUX :

- › Les visites d'enfant de moins de 12 ans ne sont pas autorisées
- › De même les visites de personnes malades (grippe, rhume)

Les frères et sœurs du nouveau-né sont les bienvenus à condition qu'ils ne soient pas malades. Néanmoins, ils doivent respecter le calme nécessaire aux mamans et aux services.

Vie pratique



REPAS

Les repas sont servis dans votre chambre aux heures suivantes : le petit-déjeuner est servi vers 7h30, le déjeuner vers 12h, un goûter est proposé vers 15h30, le dîner vers 19h.

Vous disposez d'une carte hôtelière qui vous permet de choisir vos menus auprès du personnel de l'étage. Merci de bien vouloir signaler tout régime alimentaire particulier.

Pour toute personne accompagnante, vous avez la possibilité de commander un repas. La commande des repas accompagnant se fait à l'avance auprès de l'accueil de la maternité.

Le Wifi est gratuit !



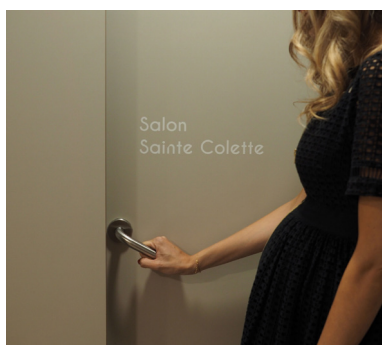
TÉLÉVISION

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur. Vous pouvez accéder à divers programmes et découvrir notre chaîne interne.

- › En « boucle » : prénoms des bébés présents dans la Maternité, nouvelles et informations sur la vie de la maison...
- › Diffusion de vidéos diverses concernant votre bébé, votre retour à la maison. Vous trouverez le programme en annexe du livret de bienvenue que vous découvrirez dans votre chambre.

SALON

Le salon Sainte Colette au 2^{ème} étage et le salon Sainte Geneviève au 3^{ème} étage vous offrent la possibilité d'accueillir et de prendre du temps avec vos proches hors de votre espace chambre.



RENCONTRES

Au cours de votre séjour vous sont proposées des réunions d'informations et d'échanges sur le thème de la puériculture et du retour à la maison.

Des psychologues sont présentes à la Maternité pour tout entretien individuel souhaité, elles animent également des groupes de parole à destination des jeunes mamans.

Maîtrise de la fertilité : si vous souhaitez une information générale sur la régulation naturelle des naissances et les méthodes d'auto-observation, parlez-en à la Petite Sœur de votre service.

CULTE

La chapelle ouvre ses portes toute la journée. Vous pouvez participer à l'Eucharistie, aux offices de Laudes et de Vêpres avec la communauté des Petites Sœurs. Il vous est possible aussi de suivre ces offices sur notre chaîne interne.

La Maternité Catholique Sainte Félicité accueille et respecte chacun dans ses convictions religieuses. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix.

CHARTE DU NOUVEAU-NÉ HOSPITALISÉ

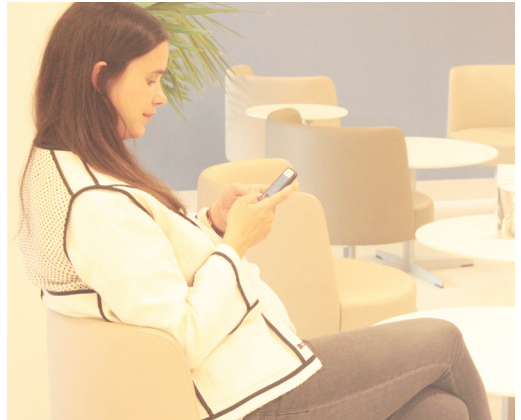
L'ensemble des médecins et des équipes du service de néonatalogie de la maternité Sainte Félicité s'engagent à vous accompagner et à maintenir le lien parent-enfant tout au long du séjour.



Recommandations

LE TÉLÉPHONE

L'utilisation des téléphones portables devra être limitée et toujours en mode discret.



FLEURS

Les plantes et les fleurs coupées ne sont pas autorisées en maternité.





● SÉCURITÉ

Il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement. La Maternité est équipée de détecteurs qui localisent immédiatement toute émission de fumée et début d'incendie afin d'empêcher son extension. En cas de signal d'alarme, gardez votre calme, restez dans votre chambre, porte fermée et attendez les consignes du personnel. Il est demandé de ne pas brancher d'appareils électriques venant de l'extérieur dans les chambres. Nous vous demandons également de ne rien placer sur le rebord de la fenêtre.



● ARGENT ET OBJETS DE VALEURS

Évitez d'apporter tout objet de valeur. Dès votre arrivée en secteur de naissances, vous pourrez bénéficier d'un vestiaire sécurisé. Chaque chambre est équipée d'un coffre-fort muni d'un code. Il est vivement recommandé d'y déposer tous vos objets de valeur, même pour une courte absence. La direction de la Maternité ne peut être tenue responsable des objets de valeur et de l'argent qui pourraient être dérobés dans les chambres.



➤ AU MOMENT DE VOTRE SORTIE

La date de votre sortie est fixée en accord avec votre obstétricien et le pédiatre. Le jour du départ, votre ligne téléphonique est coupée à 8h. Cependant il vous est encore possible de recevoir des appels de l'extérieur. Il vous est demandé de libérer votre chambre à 10h au plus tard.

Avant de quitter l'établissement vous devez vous présenter au service administratif à partir de 9h (situé au rez-de-chaussée de la maternité) afin :

- › d'effectuer les différents règlements:
 - Pour la maternité en chèque, carte bancaire, espèces (dans la limite de 1000€)
 - Pour chaque praticien en chèque ou espèces
- › de recevoir les documents administratifs concernant votre hospitalisation.

➤ ENQUÊTE DE SATISFACTION

Soucieux d'améliorer nos prestations et la qualité de votre prise en charge médicale et de soins, nous vous remettrons en fin de séjour un questionnaire d'appréciation. Votre avis est précieux, merci de bien vouloir consacrer un peu de votre temps à ce questionnaire et de le déposer dans les boîtes aux lettres présentes à tous les étages et à proximité du bureau des sorties.

Adresses utiles

-  **MAIRIE DU 15^E**
31 rue Pécelet 75015 Paris
Tél. 01 55 76 75 76
-  **PMI : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**
Maison de l'Enfance
91 rue Blomet 75015 Paris
Tél. 01 56 08 56 25
-  **CLER : CONSEIL CONJUGAL ET RÉGULATION NATURELLE DES NAISSANCES**
65 boulevard de Clichy 75006 Paris
Tél. 01 48 74 87 60
-  **PERMANENCE POUR LES MÉTHODES D'AUTO-OBSERVATION (SUR RENDEZ-VOUS)**
65 rue du Cherche-midi 75006 Paris
Tél. 01 42 22 02 32
-  **FONDATION JÉRÔME LEJEUNE**
37 rue des Volontaires 75015 Paris
Tél. 01 44 49 73 30
www.fondationlejeune.org
-  **AGAPA - ACCOMPAGNEMENT DEUIL PÉRINATAL/FAUSSE COUCHE**
47 rue de la Procession
75015 Paris
contact@agapa.fr
Tél: 01 40 45 03 36

Respecter vos droits

ACCÉDER AUX INFORMATIONS

La Maternité dispose d'un système d'information destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage de la Maternité.

Les informations recueillies lors de vos consultations ou de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Ces informations sont réservées à l'équipe médicale et soignante qui vous suit ainsi que pour les données administratives, au service de facturation.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés*, vous pouvez accéder, modifier ou supprimer, pour un motif légitime, les données vous concernant en vous adressant au directeur de la Maternité.

Tout médecin désigné par vous peut également

prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

Si vous souhaitez, après votre séjour, avoir une communication écrite de votre dossier, vous devrez en faire la demande par écrit au directeur de la maternité avec une photocopie de la Carte Nationale d'Identité (cf. formulaire sur le site de la maternité).

Il existe au sein de la Maternité une Commission

Des Usagers (CDU). La liste de ses membres, parmi lesquels siègent deux représentants des usagers, est affichée dans le bureau des inscriptions et des sorties.

**Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

Toute réclamation peut être formulée :

- Au près du cadre du service
- Par des appréciations portées sur les questionnaires de satisfaction
- Par demande d'inscription au registre des plaintes et réclamations disponible à l'administration (4ème étage) dans le Bureau de la Coordinatrice Qualité, Risques, Vigilances et Formations
- Par courrier au Directeur :

Monsieur Le Directeur de la Maternité Catholique Sainte Félicité
7 Rue de Casablanca
75015 PARIS

Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais. Un entretien de médiation pourra être proposé en présence du médiateur médical et, si vous le souhaitez, d'un représentant des usagers.

La personne de confiance

En application à la loi relative aux droits des personnes hospitalisées, vous pouvez désigner une personne de confiance.

Il s'agit d'une personne majeure, suffisamment proche de vous pour connaître vos convictions, et à qui vous faites confiance (votre conjoint, un membre de votre famille, un ami, un voisin, votre médecin traitant).

En effet, cette personne pourra, si vous le souhaitez, vous aider dans les démarches à accomplir et assister à vos entretiens afin de vous conseiller dans les meilleurs choix thérapeutiques à adopter. Sa présence pourra également s'avérer indispensable si vous ne deviez plus être en mesure de recevoir les informations médicales, ni consentir à des actes thérapeutiques. Elle deviendrait alors un interlocuteur privilégié et serait la seule personne consultée par l'équipe médicale qui pourrait adapter au mieux le traitement en fonction des impératifs médicaux et de vos convictions.

Cette désignation facultative, doit être faite par écrit en remplissant la fiche jointe au livret d'accueil et

figurer dans votre dossier médical. Elle est valable le temps de votre hospitalisation. Néanmoins, elle est révocable à tout moment par écrit : il vous suffit d'en avvertir le personnel hospitalier et de désigner, le cas échéant, une nouvelle personne de confiance. Cela ne vous empêche pas de désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) à prévenir en cas de besoin. Ce n'est pas nécessairement la même personne.



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

(cf. Article L. 1111-11 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement.

Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

Elles peuvent être à tout moment annulées ou modifiées. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Gestion de votre traitement médicamenteux

J'arrive à la Maternité Sainte Félicité avec mon traitement médicamenteux habituel.

Que dois-je faire de mes médicaments ?

Je les remets à l'infirmière ou la sage-femme qui m'accueille dans leur service d'hospitalisation ; afin qu'elle les identifie (Sachet avec mon étiquette « dossier ») puis les stocke dans un endroit sécurisé (Tiroir nominatif du chariot de soins).

Mais pour quelle raison ?

Mon traitement personnel à poursuivre pendant l'hospitalisation sera réévalué par mon gynécologue obstétricien référent ou l'anesthésiste de garde pour ma sécurité et éviter toute erreur médicamenteuse (Doublet et surdosage, incompatibilités Etc...)

Que vais-je prendre comme médicament pendant mon séjour ?

Uniquement les médicaments prescrits par le Gynécologue obstétricien, l'Anesthésiste ou la Sage-femme sur le logiciel informatique de la Maternité.

Qui me fournit les médicaments ?

La pharmacie de la Maternité dispense aux soignants les médicaments qui me sont spécifiquement et nominativement prescrits. Les infirmières ou sages-femmes m'administreront ces médicaments, à la dose prescrite, au bon moment. Mes propres médicaments peuvent permettre de débiter le traitement si la pharmacie ne les détient pas en stock lors de mon arrivée dans le service de soins.

Mes médicaments me sont-ils rendus à ma sortie de la Maternité ?

Oui, mes médicaments me seront restitués par l'infirmière ou la sage-femme, le jour de ma sortie.



PRÉVENIR LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

La Maternité Catholique Sainte Félicité a mis en place, sous la responsabilité du CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), une politique de prévention et de lutte contre d'éventuelles infections que vous et/ou votre nouveau-né pourriez contracter durant votre séjour. Malgré toutes les précautions prises, ces infections font partie des risques liés aux soins.

Les missions du CLIN sont de préparer et suivre le programme d'actions de lutte contre les infections nosocomiales, d'élaborer son rapport annuel d'activité, de suivre des indicateurs d'activités liés au risque infectieux et les contrôles environnementaux

de l'établissement et d'être consulté lors de la programmation de travaux, l'aménagement de locaux ou l'acquisition d'équipements susceptibles d'avoir une répercussion sur la prévention et la transmission des infections nosocomiales.

Les recommandations élémentaires d'hygiène vous concernent, ainsi que votre famille et vos visiteurs. Il va de votre intérêt et de celui de votre nouveau-né que ces recommandations soient respectées par tous, notamment, le lavage des mains : à cet effet, des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à disposition dans votre chambre. Le port d'un masque de protection peut s'avérer nécessaire en cas de contagiosité des voies respiratoires.

Le respect de la propreté de votre chambre et de votre environnement est aussi important.

ÉTABLISSEMENT CERTIFIÉ

Notre établissement est certifié. les rapports de certification sont consultables sur le site de la haute autorité de santé : www.has-sante.fr

La Maternité poursuit sa démarche d'amélioration continue de la Qualité.

Tous ces engagements s'inscrivent dans notre démarche d'amélioration tournée vers votre entière satisfaction.

La prévention des infections associées aux soins est l'affaire de tous, soignants et non soignants, patientes et visiteurs.

INDICATEURS IQSS ET DU BILAN DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Les indicateurs qualité et sécurité des soins sont affichés à l'entrée de la maternité et consultables sur le site scope.santé.fr



PRÉSENTATION DU DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

Qu'est-ce que le Dossier Médical Personnel ?

Gratuit, confidentiel et sécurisé, le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos informations de santé en ligne. Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver dans un même endroit :

Votre historique de soins des 12 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie ;

- Vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...);
- Vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...);
- Vos comptes rendus d'hospitalisations ;
- Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence ;
- Vos directives anticipées pour votre fin de vie.

Les avantages du DMP

Le DMP permet une prise en charge du patient optimisée, sécurisée et plus rapide pour les professionnels de santé. Il facilite le partage et le suivi des informations médicales pour améliorer la coordination des soins

Comment y accéder ?

Pour le patient, le DMP est consultable depuis le site dmp.gouv.fr

Les professionnels de santé autorisés par le patient se connectent avec leur carte de professionnel de santé (CPS) soit à partir du site dmp.gouv.fr soit directement à partir de leur logiciel métier.

La carte vitale et le DMP

La carte vitale est indispensable à la création du DMP pour le calcul de l'INS (Identifiant National de Santé). Le DMP n'est pas « stocké » sur la carte vitale. Le patient n'en a pas besoin pour consulter son DMP de chez lui.

Sécurité et confidentialité

Pour se connecter à son DMP, le patient est muni d'un identifiant de connexion, d'un mot de passe et d'un code d'accès à usage unique envoyé par mail ou sms. Le patient décide quels professionnels de santé accèdent à son DMP. Le patient sait dans l'historique des accès, qui a fait quoi et quand. Les données de santé sont « stockées » chez un hébergeur national agréé par le ministère de la santé. L'accès au DMP est interdit à la médecine du travail, aux banques et aux assurances.

Qui le crée, le consulte et l'alimente ?

Le patient peut créer son DMP en allant sur le site internet dmp.gouv.fr. Il peut également faire la demande à son médecin ou à l'accueil d'un établissement de santé. Les professionnels de santé et établissements de santé auront accès au DMP dès lors que le patient les y aura autorisés. Ils y déposeront les documents qu'ils jugent pertinents pour partager avec les autres professionnels de santé les informations médicales nécessaires à une bonne prise en charge du patient.

Le DMP à la Maternité Sainte Félicité

Les documents de la Maternité qui alimenteront votre DMP :

- Le compte rendu d'accouchement (CRA)
- Le compte rendu opératoire (CRO) pour une césarienne
- La lettre de liaison (ex compte-rendu d'hospitalisation)

La sécurité de vos données est notre priorité.
Tous les professionnels travaillant pour la Maternité Sainte Félicité utilisent un système de messagerie sécurisée en santé (MSS) permettant de consulter et envoyer des données de santé.

**DANS CET ÉTABLISSEMENT, NOUS NOUS ENGAGEONS
À PRENDRE EN CHARGE VOTRE DOULEUR.
AVOIR MOINS MAL, NE PLUS AVOIR MAL C'EST POSSIBLE**

PRENDRE EN CHARGE VOTRE DOULEUR

Des protocoles spécifiques à votre état et à celui de votre nouveau-né sont élaborés et évalués par notre Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD).

Dès votre consultation anesthésique le médecin anesthésiste-réanimateur vous explique les moyens mis en œuvre pour garantir une prise en charge optimale de la douleur.

Article L.1110-5 du code de la santé publique

"...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur.

Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée..."

**VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS
ÉCOUTER, VOUS SOUTENIR, VOUS AIDER...**

PRÉVENIR

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains... Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

TRAITER OU SOULAGER

Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, celles de fractures...

les douleurs après une intervention chirurgicale. Les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer "combien" vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une règlette

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, mêmes sévères, nécessitent un autre traitement. D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, la physiothérapie...

NOUS ALLONS VOUS AIDER À NE PLUS AVOIR MAL OU À AVOIR MOINS MAL

- en répondant à vos questions
- en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement
- en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la **vie privée** est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

REGLEMENTATION CONCERNANT LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

1. Rappel du cadre réglementaire

Dans le cadre de votre prise en charge en consultation ou en hospitalisation au sein de la Maternité Sainte Félicité, des données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'une collecte et de traitements.

La Maternité Sainte Félicité, en tant que responsable de ces traitements, s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière : Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

2. Les traitements de vos données personnelles

Seules sont collectées vos données personnelles nécessaires aux traitements. Elles concernent votre état civil, vos coordonnées de contact, vos droits en matière de prestations sociales et celles relatives à votre santé.

Les traitements dont elles font l'objet ont pour finalités principales l'exécution des obligations légales et réglementaires de la Maternité Sainte Félicité liées à votre prise en charge :

- Du point de vue de la réalisation, de l'organisation et de la continuité des soins ;
- En matière de droit de la sécurité sociale et de la protection sociale ;
- Concernant votre accueil et votre hébergement au sein de la Maternité Sainte Félicité ;
- Dans le cadre de l'évaluation et l'amélioration de la qualité.

Par ailleurs la Maternité Sainte Félicité a un intérêt légitime à traiter vos données personnelles pour des finalités telles que, par exemple, la facturation des prestations hôtelières relatives à votre venue. Tous ces traitements sont réalisés dans un système d'information qui garantit la sécurité de vos données personnelles du point de vue de leur confidentialité,

de leur intégrité et de leur disponibilité.

3. La collecte indirecte de vos données personnelles

Certaines données vous concernant peuvent être recueillies auprès de tiers. Il s'agit principalement :

- Des données relatives à vos droits à la protection sociale, auprès de votre caisse d'assurance maladie ou de votre complémentaire santé ;
- Des données de santé, auprès des professionnels ou des établissements de santé adresseurs, ou qui participent directement à l'équipe de soins au sens de l'article L. 1110-12 du code de la santé publique.

4. Les destinataires de vos données personnelles

Plusieurs catégories de professionnels, toutes soumises au secret professionnel, sont destinataires de vos données personnelles :

- Les professionnels de la Maternité Sainte Félicité qui vous prennent en charge tout au long de votre venue, dans la limite des missions qui leur sont attribuées ;
- Les institutions de la sécurité sociale et de la protection sociale ;
- Votre complémentaire santé ;
- Les professionnels de santé externes à la Maternité Sainte Félicité participant également à l'équipe de soins au sens de l'article L. 1110-12 du code de la santé publique¹.

5. La durée de conservation de vos données personnelles

D'une façon générale vos données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire aux traitements dont elles font l'objet.

S'agissant de votre dossier médical ², celui-ci est conservé :

- 20 ans à compter du dernier passage du patient (séjour ou consultation externe au sein de la Maternité Sainte Félicité) ;
- Si la durée de conservation d'un dossier s'achève avant le 28ième anniversaire du patient, son dossier est conservé jusqu'à cette date ;
- Si le patient décède moins de 10 ans après son dernier passage dans la Maternité Sainte Félicité, son dossier est conservé pendant une durée de 10 ans à compter de la date du décès.

Ces délais réglementaires sont suspendus en cas de recours tendant à mettre en cause la responsabilité médicale de l'établissement ou des professionnels de santé.

6. La nécessité de votre consentement pour certains traitements

Tout éventuel autre traitement que ceux énumérés au paragraphe 1.2 nécessite votre consentement. Il en est de même en ce qui concerne l'échange et le partage de vos données personnelles avec tout autre destinataire que ceux listés au paragraphe 1.3. Cependant vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment.

7. Vos droits relatifs au traitement de vos données personnelles

Vos droits fondamentaux

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que celui de vous opposer aux traitements et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Limitation

Cependant vous ne pouvez vous opposer aux traitements nécessaires à la Maternité Sainte Félicité pour respecter ses propres obligations réglementaires et légales.

Par ailleurs le fait de vous opposer à certains traitements peut mettre la Maternité Sainte Félicité dans l'incapacité de garantir la qualité et/ou la sécurité des soins dont vous avez besoin, voire tout simplement de vous prendre en charge.

8. Comment exercer vos droits ?

Pour toute information complémentaire concernant vos droits, ou pour toute demande dans le but de les exercer, vous devez vous adresser par courrier ou un mail au Délégué à la Protection des données personnelles :

7, rue de Casablanca
75015 PARIS
dpo@sainte-felicite.fr

Vous pouvez aussi adresser une réclamation à la CNIL sur www.cnil.fr.

¹ Les articles R. 1110-1 et R. 1110-2 du code de la santé publique définissent les professionnels participant à votre prise en charge qui peuvent échanger ou partager des informations vous concernant.

² Le contenu de votre dossier médical au sein de la Maternité Sainte Félicité est défini par l'article R1112-2 du Code de la santé publique

L'Alliance des Maternités Catholiques

Pour faire face à un environnement éthique, sanitaire et social de plus en plus complexe et exigeant, la Congrégation des Petites Soeurs des Maternités Catholiques a décidé en 2005 de fédérer ses établissements sous le «label» Alliance des Maternités Catholiques. Cette Alliance est un moyen de pérenniser les valeurs qu'elle porte et de créer une cohésion entre ses établissements.

➤ L'ALLIANCE DES MATERNITÉS CATHOLIQUES, 4 ÉTABLISSEMENTS AU SERVICE DE LA VIE :

- › Clinique Saint Vincent de Paul – Maternité Catholique – Bourgoin Jallieu
- › Centre de Rééducation Fonctionnelle Saint Vincent de Paul – Maternité Catholique – Bourgoin Jallieu
- › Clinique de L'étoile – Maternité Catholique de Provence – Aix en Provence
- › Maternité Catholique Sainte Félicité – Paris





« Parce que nous croyons
en la vie, l'amour, la famille et notre
mission au service de la Vie »

UNE CONTINUITÉ...

L'Alliance des Maternités Catholiques s'engage à poursuivre l'œuvre des Petites Sœurs des Maternités Catholiques, dans le même esprit de dévouement évangélique auprès de chaque personne accueillie et de respect des consciences, avec le souci de répondre, dans l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques, aux exigences de la déontologie médicale et de la dignité de la personne, ainsi qu'au respect de la vie humaine sous toutes ses formes.

DÉCOUVRIR LE SITE DE L'ALLIANCE DES MATERNITÉS
CATHOLIQUES



Charte de l'Alliance des Maternités Catholiques

Afin que chaque personne accueillie se sente reconnue et respectée, nous engageons, par cette charte, nos décisions et nos actes en référence aux valeurs partagées.

UN ENGAGEMENT ÉTHIQUE

- Nous favorisons toutes initiatives reconnues par l'Église catholique comme étant à même de promouvoir le respect et l'épanouissement de la vie humaine,
- Nous nous interdisons d'inspirer, de faciliter, de favoriser et à plus forte raison de commettre de quelque manière que ce soit, tout acte de nature à mépriser ou à détruire la vie humaine,
- Nous incitons au sein de la fédération, à la formation, à la réflexion et à l'échange pour qu'un dialogue permanent conduise à des pratiques respectueuses du caractère sacré de la vie humaine.

UN ENGAGEMENT DE COMPÉTENCE ET DE QUALITÉ

Nous portons une attention particulière :

- À la transmission de l'intuition des fondateurs de la Congrégation,
- À l'esprit de service,
- Au savoir-faire reçu, enrichi et transmis,
- À un accueil personnalisé,
- À la vérité de l'information et aux bonnes conditions de sa communication,
- À la qualité et à la technicité des soins prodigués,
- Aux compétences des professionnels et des équipes.

UN ENGAGEMENT D'ACCUEIL ET DE DISPONIBILITÉ

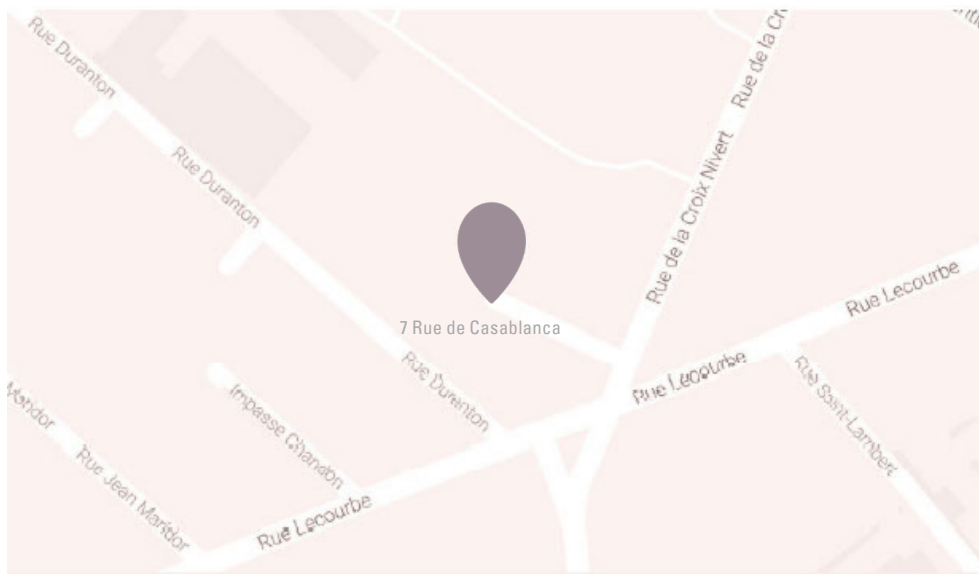
Parce que toute oeuvre humaine est chaque jour à construire, nous cherchons à :

- Accueillir l'enfant avec émerveillement afin de favoriser chez les parents la découverte de la famille comme communauté de vie et d'amour,
- Permettre que nos établissements demeurent des lieux où parents et professionnels se soutiennent et soient soutenus, éclairés et accompagnés face aux questions éthiques, particulièrement au moment du désir, de l'attente et de l'accueil de toute vie, si blessée soit-elle,
- Répondre aux attentes et aux préoccupations des jeunes en les aidant à trouver des repères sur le sens de la vie,
- Accueillir, dans nos autres services de soins, des personnes qui connaissent la maladie, la souffrance et la détresse et qui comptent sur la compétence de nos équipes pour retrouver santé, confiance et espoir,
- Répondre à l'exigence de nous remettre en question, avec le désir de persévérer et d'être fidèles à nos engagements d'accueil et de disponibilité.

NOTES

A series of 15 horizontal dashed lines for writing notes.

Infos / accès



Maternité Catholique Sainte Félicité
7 rue de Casablanca 75015 Paris
T. +33 (0) 1 53 68 58 58
www.maternite-catholique-sainte-felicite.fr



MATERNITÉ CATHOLIQUE
SAINTE FÉLICITÉ

un établissement membre de

 Alliance
des Maternités Catholiques
nous accompagnons la vie



Maternité Catholique Sainte Félicité
7 rue casablanca - 75015 PARIS
T. +33 (0) 1 53 68 58 58
www.maternite-catholique-sainte-felicite.fr

